

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

42269

Déclaration de Maladie : Nº P19-0006776

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2774 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SARDY Mohammed Date de naissance : 13.12.1968

Adresse : lot Ain Diab II 5m 9 Casablanca

Tél. : 0661 21 4006 Total des frais engagés : 3397,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Othmane BOURMANI
Ophtalmologiste
20, Rue Ibn Khaldoun - CASABLANCA
Tél. : 0522 22 81 13 - Fax : 0522 22 81 14

Date de consultation : 03.09.2020

Nom et prénom du malade : SARDY Mohammed Age : 54

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 01 VCI 2020

Signature de l'adhérent(e) :

01 VCI 2020
ACQUÉDIL 2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

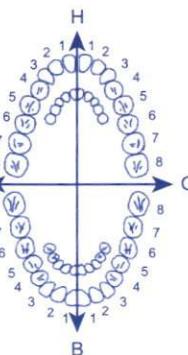
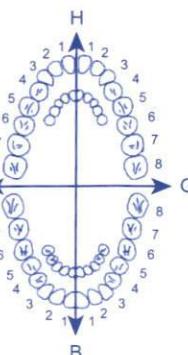
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
 SOUDA Hay Hassar Infirmier reçu en cas Fam	24/10/2020					3000 dh

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX [Empty box]
				MONTANTS DES SOINS [Empty box]
				DEBUT D'EXECUTION [Empty box]
				FIN D'EXECUTION [Empty box]
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX [Empty box]
	D 00000000	G 00000000		MONTANTS DES SOINS [Empty box]
	B 35533411			DATE DU DEVIS [Empty box]
				DATE DE L'EXECUTION [Empty box]
<p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>				
<p>VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS</p>				
<p>VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION</p>				

Docteur Othmane BOURMANI

OPHTALMOLOGISTE

LASER ET ANGIOGRAPHIE

LENTILLES DE CONTACT

CHIRURGIE DES YEUX

20, rue Ibn Khalouya, angle rue de Madrid
Mers Sultan – Casablanca

0522 22 81 13 - 0522 22 81 14

INPE : 091166520 ICE : 001700106000060

الدكتور عثمان بورمانى

اختصاصي في امراض و جراحة العيون

الليزر وتصوير أوعية الشبكية

العدسات اللاصقة

جراحة العيون

زنقة ابن خلوية - زاوية زنقة مدريد
مرس السلطان - الدار البيضاء

0522 22 81 13 • 0522 22 81 14

Casablanca jeudi 03 septembre 2020

Monsieur SARDY Mohammed :

PPC :
97,00 DH



PURE collyre en monodoses

1 goutte, 3 à 4 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 1 mois

الدكتور عثمان بورمانى

Dr. Othmane BOURMANI

Ophthalmologiste

20, Rue Ibn-Khalouya - Casablanca

Tel. : 0522 22 81 13; Fax : 0522 22 81 14

PHARMACIE SIDI ABDERRAHMANE
SIDI ABDER RAHMA
15 - 16 Rue Kergomar
Residence Ambar - Casablanca
Tel. 022 79 79 01

Docteur Othmane BOURMANI

OPHTALMOLOGISTE

LASER ET ANGIOGRAPHIE

LENTILLES DE CONTACT

CHIRURGIE DES YEUX

الدكتور عثمان بورمانى

اختصاصي في امراض و جراحة العيون

الليزر و تصوير أوعية الشبكية

العدسات اللاصقة

جراحة العيون

20, rue Ibn Khalouya, angle rue de Madrid

Mers Sultan – Casablanca

☏ 0522 22 81 13 - ☎ 0522 22 81 14

زنقة ابن خلوية - زاوية زنقة مدريد

مرس السلطان - الدار البيضاء

☏ 0522 22 81 13 • ☎ 0522 22 81 14

INPE : 091166520 ICE : 001700106000060

Casablanca jeudi 03 septembre 2020

Monsieur SARDY Mohammed :

Monture avec verres pour correction de la vision de loin et de près :

- Œil droit : +0.50 (-2.00) à 90°, Addition +2.50
- Œil gauche : +2.25 (-1.25) à 95°, Addition +2.50

Verres organiques progressifs

Traitement anti-reflets

Traitement anti-UV

SOUADA Hay Hassan'
18, Bd Afghanistan
Hay Hassani - Casa
Tel : 022 93 83 71
Fax : 022 90 74 15

الدكتور عثمان بورمانى
Dr. Othmane BOURMANI
Ophthalmologiste
20, Rue Ibn Khalouya - CASABLANCA
Tél. : 0522 22 81 13 - Fax : 0522 22 81 14



Souda Hay Hassani

16 Bd Afghanistan Hay Hassani Attaoune - Casablanca
Tél : 05 22 93 83 71 - Fax : 05 22 90 74 15 - www.souda.ma

FACTURE N° : 45 / & 0

Part 1

Désignation	Référence	Montant TTC
1 Monture de lunette	plastique	500 dh
2 Verre organique progressif Anti-Reflet		
OD : +0,50 (-2,00 à 90°)	407	1250 dh
OG : +2,25 (-1,25 à 95°)	407	1250 dh
Add : +2,50		
	Total TTC	3000 dh
Arrêté la présente Facture à la somme de :	Dont TVA à 20%	500 dh

Cachet et signature du responsable :

**Arrêté la présente Facture à la somme
de : _____**

de :

Cache
du

Casablanca, le 24/09/2020

M SARDY
Mohammed

Mohammed

Mohammed

Patente n° : 35064455 - I.F. n° : 02203555 - R.C. Casa n° : 150473 - C.N.S.S. n° : 7169536